



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

6151 RDN 7 – Quartier la Coualo – 83550 VIDAUBAN



Votre inscription sera validée à réception du règlement

Pièces à fournir : 1 enveloppe A4 à votre adresse timbrée à 100g et une pièce d'identité.

<input type="checkbox"/> PSC1	<input type="checkbox"/> RECYCLAGE PSC1
<input type="checkbox"/> RECYCLAGE PSE1	<input type="checkbox"/> PSE1 <input type="checkbox"/> PSE2

M. MME. MELLE.

DATE DE LA FORMATION :
LIEU DE LA FORMATION :

NOM

PRENOM

NAISSANCE Né (e) le à Département n°

ADRESSE

Téléphone

MAIL (obligatoire) @

Service Civique
Renseignement obligatoire Nom de l'Organisme :

**Envoyer votre règlement par chèque à l'ordre UDSPVAR
à l'adresse
« UNION DEPARTEMENTALE - SECOURISME
6151 QT LA COUALO – RDN7
83550 VIDAUBAN »**

Dans le cas où vous êtes Service Civique :

Votre stage est pris en charge par l'Agence Nationale Service Civique. Un supplément de 5.00€ vous sera demandé si vous souhaitez le livret de formation (non compris dans le prix)

N'oubliez pas de vous munir en plus de l'enveloppe timbrée :

- de votre carte de service civique que vous avez dû recevoir par voie postale
 - le cas échéant, une attestation de paiement de l'indemnité Service Civique ou
- Une photocopie de votre contrat de service civique.

Pour tous renseignements, veuillez envoyer un mail à « secourisme@udspvar.fr »

P.S.C 1. (7h) tout public (avec le livret de formation)	60 €
P.S.C 1. (7h) enfant ou adolescent scolarisé (avec le livret de formation)	35 €
RECYCLAGE P.S.C 1 (4h) tout public (sans le livret de formation) <i>Sur présentation de l'ancien diplôme</i>	30 €
P.S.E.1 (35h)	400.00 e
P.S.E.2 (28h)	320.00 €
FORMATION Continue P.S.E.1 (6h)	80 €